



Fin de droit pe / prise en charge frais / grossesse

Par **Diane74**, le **27/09/2012 à 14:26**

Bonjour,

Mon indemnisation Pôle Emploi arrive à son terme à la fin du mois courant (fin de droits). Je n'ai droit ni à l'ASS ni au RSA.

La sécurité sociale m'a informé que je serai couverte dans le cadre du remboursement de mes éventuels soins encore un an après la date de fin droits Pôle Emploi, soit jusqu'à la fin de septembre 2013.

Je souhaite savoir quelle sera ma couverture sociale en cas de grossesse déclarée avant septembre 2013 et après septembre 2013?

Je précise que mon époux est affilié à la Sécurité Sociale en tant que salarié.

Merci par avance pour votre réponse!

Diane

Par **pat76**, le **27/09/2012 à 15:19**

Bonjour

Avant septembre 2013, vous aurez toujours vos droits, après septembre 2013 vous devrez vous déclarer à la charge de votre époux.

Par **Diane74**, le **27/09/2012 à 15:20**

Merci, c'est bien ce qu'il me semblait.

Par **Nana**, le **30/09/2012** à **22:38**

A partir de sixième mois de grossesse, jusqu'après le douzième jour après votre accouchement, vous serez prise en charge par la sécurité sociale. Mais faites la démarche pour que vous soyez affiliée en tant que bénéficiaire de l'assurance sociale de votre mari.